



TotalEnergies Renouvelables France

Monsieur le Préfet de l'Aisne
Direction Départementale des Territoires de l'Aisne
50 boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

A Chalons en Champagne le 21/07/2021

Objet : Note contextuelle du projet éolien d'Alaincourt – Contexte juridique de l'enquête publique complémentaire 2021

Monsieur le Préfet,

La société TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE, anciennement QUADRAN a déposé une Demande d'Autorisation Unique pour un projet de sept éoliennes et deux postes de livraison électrique sur la commune d'Alaincourt en date du **20 décembre 2016**.

Ces sept éoliennes étaient d'un gabarit équivalent à une éolienne d'une puissance unitaire maximale de 3.4MW et d'une hauteur maximale en bout de pale de 150m.

Des compléments à ce dossier ont été fournis le **28 aout 2018** à la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a rendu son avis le **18 juin 2019** auquel la société QUADRAN a répondu dans un document datant du **1^{er} juillet 2019**.

Une enquête publique a été mise en place à la suite de cet avis entre le **2 septembre 2019 et le 2 octobre 2019**. En conclusion de cette période d'enquête publique, Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis, le **6 novembre 2019**, un avis favorable sous la condition de suppression des éoliennes N°5 et N°7 (s'appuyant sur la délibération favorable au projet, sous cette condition, de la commune d'Alaincourt).

Afin de régulariser le dossier et de répondre favorablement à la demande du territoire et de Monsieur le Commissaire Enquêteur, la société TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE a déposé un dossier modificatif auprès des services instructeurs en date du **3 septembre 2020**.

Dans un courrier du **15 décembre 2020**, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Hauts de France a informé la société de l'absence d'observations concernant le dossier modificatif déposé auparavant.

C'est dans ce cadre que la présente enquête publique complémentaire se déroule. En effet, la société TOTALENERGIES a demandé la mise en œuvre des dispositions de l'**article L.123-14** du code de l'environnement, en apportant au projet des modifications pour tenir compte du rapport d'enquête publique.

Article L123-14-II. — « Au vu des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, la personne responsable du projet, plan ou programme visé au I de l'article L. 123-2 peut, si elle estime souhaitable d'apporter à celui-ci des changements qui en modifient l'économie générale, demander à l'autorité organisatrice d'ouvrir une enquête complémentaire portant sur les avantages et inconvénients de ces modifications pour le projet et pour l'environnement. Dans le cas des projets d'infrastructures linéaires, l'enquête complémentaire peut n'être organisée que sur les territoires concernés par la modification. Dans le cas d'enquête complémentaire, le point de départ du délai pour prendre la décision après clôture de

TotalEnergies Renouvelables France – Agence Grand Est / Hauts-de-France – Pôle Technologique du Mont Bernard –
18 rue Dom Pérignon – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE - FRANCE
Tél : +33 (0)3 26 65 75 37 – contact.renouvelables@totalenergies.com – www.renouvelables.totalenergies.fr

TotalEnergies Renouvelables France - SAS au capital de 8 624 664 €
74 rue Lieutenant de Montcabrier, Technoparc de Mazeran, CS10034 - 34536 Béziers cedex - FRANCE
SIREN : 434 836 276 RCS Béziers - TVA Intracommunautaire : FR72 434 836 276

l'enquête est reporté à la date de clôture de la seconde enquête. Avant l'ouverture de l'enquête publique complémentaire, le nouveau projet, plan ou programme, accompagné de l'étude d'impact ou du rapport environnemental intégrant ces modifications, est transmis pour avis à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévue, selon les cas, aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du présent code et à l'article L. 121-12 du code de l'urbanisme. »

Cette enquête publique complémentaire devrait être suivie d'un passage en Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages en fin d'année 2021 ou au premier trimestre 2022.

Bien cordialement,

Nicolas GUBRY
Responsable Agence Grand-Est / Hauts-de-France



Elodie RABIER
Cheffe de projets multi-énergies
Service Développement

